

28.03.1996



VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30
FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

109

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 1996.

La séance est ouverte
à dix huit heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur
Xavier DUGOIN, Sénateur Maire.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Monsieur Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire de MENNECY, certifie avoir fait afficher le compte-rendu de la séance du
25 Janvier 1996 à la porte de la Mairie.

CONVOCATION DE LA SEANCE

DU 28 MARS 1996

Monsieur Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire de MENNECY, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal
en envoyant à chacun d’eux une convocation avec l’Ordre du Jour détaillé le 22 Mars 1996.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire, procède ensuite à l’appel nominal des Membres du Conseil Municipal.

... / ...

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 33

Séance du 28 MARS 1996

N°

OBJET :

*L'an mil neuf cent quatre vingt SEIZE, LE 28 MARS
à DIX HUIT HEURES TRENTE , les Membres composant le
Conseil Municipal de Mennecy se sont réunis au nombre
de TRENTE TROIS au lieu ordinaire de leurs séances,*

*sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Sénateur Maire
Mesdames, Messieurs Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, Claude GARRO, André LEON,
Bernard BOULEY, Joël MONIER, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER,
Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoint.
Mesdames, Messieurs André MURON, Lucien REY, Claude ROCHE, Jacques REBUFAT,
Alain RAYMOND, Daniel PERRET, Jean-Michel PRADALIE, Chantal LANGUET, Alain LE QUELLEC,
Philippe SALVON, Apolo LOU YUS, Annie BRUNET, Isabelle BOURET, Valérie FRENARD,
Laëtitia NERRANT, Gilberte MARTIN, Claude ROUMEJON, Elizabeth DOUSSAIN, Josiane GUILLOT,
Jean-Marie BONNEAU, Gilles EVEILLARD, Michel GUERRIER, Hubert DE MESMAY.*

*Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux,
lesquels forment la majorité des Membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L. 121-11 du Code des Communes.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel
nominal, il a été procédé, en conformité de l'article
L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un
Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.*

*Monsieur André MURON , ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il accepte.*

ORDRE DU JOUR

- 1 - Modification des Statuts du Syndicat Intercommunal du Canton de Mennecey
Rapporteur : Xavier DUGOIN

- 2 - Avenant n° 2 au cahier des charges pour l'exploitation du service public d'Assainissement et Avenant n° 1 au règlement du service d'Assainissement.
Rapporteur : Bernard BOULEY

- 3 - Aliénation d'un véhicule IVECO.
Rapporteur : Bernard BOULEY

- 4 - Adoption du principe de classement de l'allée des Séquoïas dans le Parc de Villeroy.
Rapporteur : Bernard BOULEY

- 5 - Fléchage du Programme immobilier « DOMAINE DE MENNECY »
Rapporteur : Bernard BOULEY

- 6 - Demande de Reversion de la Subvention du Conseil Général à l'Association Paul Cézanne
Rapporteur : Joël MONIER

- 7 - Enseignement - Education : Subvention
Rapporteur : Jean-Claude GILLES.

- 8 - Examen et Vote du Budget Primitif 1996
 - a) Budget Général
 - b) Budget AssainissementRapporteur : Claude GARRO.

- 9 - DIVERS

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 1996

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler concernant le compte-rendu du 25 janvier 1996 avant de le présenter au suffrage.

Intervenant :

Vote : Accepté à l'Unanimité

2 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton de Mennecy
Rapporteur : Xavier DUGOIN

Il est proposé d'adopter les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton telles qu'elles apparaissent dans le projet transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Intervenant :

Vote : Unanimité.

3 - Avenant n°2 au cahier des charges pour l'exploitation du service public d'assainissement et avenant n°1 au règlement du service assainissement.
Rapporteur : Bernard BOULEY

Le contrat d'exploitation par affermage du service d'assainissement passé entre la Commune et la S.E.E. a été approuvé le 6 juillet 1990 et son avenant n° 1 le 11 octobre 1991 ainsi que le règlement du service d'assainissement.

A la suite de la création d'un poste de relèvement d'eaux usées situé rue Jean Jaurès ainsi qu'une unité de pompage située Sentier Rural n° 31 dans le secteur des Romaines, et conformément à la loi sur l'eau n° 93-3 du 3 janvier 1992, il y a lieu de modifier le contrat d'exploitation par affermage du service d'assainissement et son avenant n° 1 par un avenant n° 2, ainsi que le règlement du service d'assainissement par un avenant n°1. Cela entraîne une charge supplémentaire de 54 304 frs H.T pour le budget général et pour les eaux usées un montant de 0,7486 frs par m3 au budget assainissement.

Intervenant :

Vote :

- Pour : 25 Voix

- Abstentions : 8 Voix (Mme Doussain, M. Roumejon, Mme Martin, M. Bonneau, M. Eveillard, Mme Guillot, M. De Mesmay, M. Guerrier)

4 - Aliénation d'un véhicule IVECO

Rapporteur : Bernard BOULEY

Considérant que le véhicule de marque UNIC, type 79/14, année 1986, carrosserie BENNE immatriculé 0437 ATR 91, acheté d'occasion en décembre 1991 aux Etablissements MELUN POIDS LOURDS - 295, route de Montereau à MELUN (77000) est hors d'usage, il est proposé d'aliéner ce véhicule aux Etablissements SEFE, Z.I. Impasse St Eloi à GRETZ-ARMAINVILLIERS pour un montant de 10 000 frs H.T.

Intervenant :

Vote : Unanimité.

5 - Adoption du principe de classement de l'allée des séquoïas dans le parc de Villeroy

Rapporteur : Bernard BOULEY

L'allée des séquoïas du Parc de Villeroy est un élément d'une rare qualité tant par la beauté de l'espace qu'elle crée (alignement important et perspective) que par la qualité des séquoïas qui la composent. Il y a donc lieu de préserver cet ensemble afin qu'il demeure un élément pérenne du paysage de ce secteur. Le principe du classement du site de l'allée des séquoïas du Parc de Villeroy est demandé aux services Préfectoraux.

Intervenant :

Vote : Unanimité

6 - Fléchage du programme immobilier « Domaine de MenneCY »

Rapporteur : Bernard BOULEY

La Société BREGUET MAISONS INDIVIDUELLES SA dont le siège est à VERSAILLES CEDEX (78009) 21, rue d'Angiviller a demandé le fléchage de l'opération en vue de signaler le programme immobilier « DOMAINE DE MENNECY » en cours de commercialisation. Ce fléchage comporte 10 emplacements. A cet effet une convention sera passée entre la Commune et la société BREGUET MAISONS INDIVIDUELLES SA définissant les modalités et notamment le versement d'une taxe annuelle de 78 frs par panneau pour l'année 1996.

Intervenant :

Vote : Unanimité.

7 - Demande de reversion de la subvention du Conseil Général à l'Association Paul Cézanne

Rapporteur : Joël MONIER

L'Association Paul Cézanne organise le vendredi 12 avril 1996 un spectacle « Lorenzaccio » d'Alfred de Musset. Considérant qu'il s'agit d'un évènement culturel important pour la commune, une subvention de 40% sur le montant total soit 55 000 frs est sollicitée auprès du Conseil Général. Or ce spectacle est pris en charge par l'Association Paul Cézanne, il est donc normal que cette subvention lui soit reversée.

Intervenant :

Vote : Unanimité

8 - Enseignement - Education

Subvention

Rapporteur : Jean-Claude GILLES

Après examen du dossier, il convient de virer au Centre Information Jeunesse Essonne une subvention de 500 frs.

Intervenant :

Vote : Unanimité.

9 - Budget Primitif 1996

Rapporteur : Claude GARRO

a) Adoption du Budget Principal

Section Investissement :	13 665 099 frs
Section Fonctionnement :	72 051 403 frs

Vote :

Pour : 25 Voix

Contre : 8 Voix (Mme Doussain, M. Roumejon, Mme Martin, M. Bonneau, M. Eveillard, Mme Guillot, M. De Mesmay, M. Guerrier)

b) Adoption du Budget Assainissement

Section Investissement	1 097 104 frs
Section Fonctionnement	1 498 967 frs

Vote :

Pour : 25 Voix

Abstentions : 8 Voix (Mme Doussain, M. Roumejon, Mme Martin, M. Bonneau, M. Eveillard, M. De Mesmay, M. Guerrier)

c) Adoption du Budget de la Caisse des Ecoles

Section Investissement	-----
Section Fonctionnement	21 357,51 frs

Vote :

Pour : 25 Voix

**Abstentions : 8 Voix (Mme Doussain, M. Roumejon, Mme Martin, M. Bonneau,
M. Eveillard, Mme Guillot, M. De Mesmay, M. Guerrier)**

d) Vote des taux d'imposition sur l'exercice 1996

- Taxe d'habitation : 14,34%
- Foncier bâti : 12,63%
- Foncier non bâti : 95,01%
- Taxe professionnelle : 21,24%

Vote :

Pour : 25 Voix

**Contre : 8 Voix (Mme Doussain, M. Roumejon, Mme Martin, M. Bonneau,
M. Eveillard, Mme Guillot, M. De Mesmay, M. Guerrier)**

Intervenants : Monsieur Claude GARRO, Présentation générale (en annexe)

Madame DOUSSAIN, (

) voir annexes ci-après

Monsieur DE MESMAY(

VILLE DE MENNECY**BUDGET PRIMITIF 1996
(SELON COMPTABILITE M 12)****PRESENTATION GENERALE**

Notre Budget primitif, qui s'inscrit dans une logique de rigueur, d'économie et de transparence résulte d'une démarche collective, esquissée lors de l'élaboration du Budget 95.

A cette époque, les maire-adjoints ont attiré l'attention de Monsieur Dugoin sur l'importance excessive des investissements projetés et l'ont convaincu de la nécessité de réorienter sa politique en la matière.

Dès l'installation de la nouvelle équipe, à la suite des élections municipales, j'ai effectué une analyse financière détaillée, accompagnée, logiquement d'une étude prospective, sur les six ans à venir.

Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'une note de conjoncture, adressée au Maire le 30 juillet 1995.

Il en ressortait, principalement :

- que le poste « frais de personnel » constituerait pour quelques années encore une pesanteur d'importance dans nos finances locales, du fait de la faible perspective des départs en retraite. (Personnel communal relativement jeune)
Le seul moyen d'améliorer ce ratio étant de continuer la politique de redéploiement déjà engagée, chaque fois que cela serait possible

- que nous devons impérativement reconstituer dès cette année notre marge d'auto-financement et rembourser le capital de nos emprunts sur nos fonds propres, avant tout investissement nouveau.

- qu'une politique de rationalisation des tâches et de limitation des frais de fonctionnement courants était à prévoir et à mettre en oeuvre rapidement

- qu'en matière de prestations extra administratives apportées à la population, les tarifications de nombreux services s'avéraient très insuffisantes en regard des coûts et qu'il fallait d'urgence revoir cette question

Nous devons donc tenir compte, dans tous les domaines du contexte économique difficile qui n'existait pas avec une telle acuité il ya six ans et avoir le courage de reconsidérer en partie le niveau de prestations élevé proposé sans difficultés les années fastes.

C'est, entre autre, autour de ces conclusions que s'est élaboré, en commun, un important travail de recherche et de proposition.

Cela nous a conduit à l'organisation, à la mi-décembre, d'un Séminaire de la Majorité Municipale et à la tenue de nombreuses réunions de Commissions techniques, de la Commission des Finances, à des contacts directs avec la population à travers ses diverses composantes, toutes démarches et réflexions qui ont abouti au document que je vais avoir l'honneur de vous présenter ce soir.

Ceci étant précisé, et avant de vous indiquer en détail quelles sont les bases d'une politique budgétaire nouvelle, je voudrai mettre en exergue quelques particularités de ce budget, en guise d'introduction générale.

S'il s'agit du **premier Budget** qui engage l'équipe municipale élue en juin de l'année dernière pour six ans, c'est à dire jusqu' au siècle prochain, en 2001, c'est aussi le **dernier Budget** qui vous est présenté selon les règles de la comptabilité *M12* ; en effet, dès 1997, toutes les communes seront placées sous le système *M14*, ce qui devrait nécessiter un léger temps d'adaptation, pour les services comme pour nous-mêmes, habitués que nous sommes à la présentation actuelle.

Ce Budget, qui est **exceptionnel** du fait de l'ensemble des études, examens et débats qui ont présidé à sa réalisation est aussi un Budget qui, en **fonctionnement**, va nous permettre de mettre « de l'ordre dans la maison ».

Le précédent mandat fut celui des grands chantiers (**108 millions de F.** investis entre 1989 et 1995) et notre commune est aujourd'hui dotée d'équipements sociaux, culturels ou sportifs qui souffrent avantagement la comparaison.

Le temps est maintenant venu pour nous de gérer au mieux ces équipements, tout en continuant à proposer à la population un ensemble de services à la hauteur de nos moyens, ce qu'elle est en droit d'attendre.

Si cela peut paraître moins exaltant, c'est tout aussi utile, tout aussi difficile et cela constitue pour nous un challenge passionnant.

Un **budget communal**, et c'est vrai pour toutes les villes quelle que soit leur taille ou leur tendance politique, est conditionné, aujourd'hui, par un certain nombre de paramètres difficilement contournables :

Les élus doivent prendre en compte, d'une part,

- des **dépenses incompressibles** extrêmement élevées, qui constituent une pesanteur sociologique certaine, avec, notamment,

- les frais de personnel,

- le remboursement de la dette,

- les contingents et participations diverses (Aide sociale, secours incendie, intercommunalité...)

- les fluides, ainsi que les frais de fonctionnement des services administratifs ou techniques que la loi met obligatoirement à la charge des communes. (Etat civil, Voirie, administration et conservation des édifices publics, enseignement scolaire du premier degré, police, hygiène et sécurité etc...)

Mais il doivent faire aussi avec,

- des **recettes en stagnation, voire en diminution**

- c'est le cas des attributions d'Etat et des engagements pris dans le cadre de la loi de décentralisation de 1982, et à ses multiples et incessants aménagements (instauration de la D.S.U. par exemple)

- et c'est le cas des ressources directement gagées sur l'activité économique générale toujours en récession (droits de mutation en diminution constante chaque année, bases de la T.P. souvent en recul etc...)

Il s'agit là de difficultés conjoncturelles, d'ordre général.

Chaque commune connaît également des difficultés propres, liées à son vécu comme à son environnement.

En ce qui concerne plus particulièrement Mennecy, où le niveau des prestations sociales, culturelles ou sportives est élevé, les services rendus par la collectivité ont de tous temps été tarifés très en deçà de leurs coûts réels.

A titre d'exemple, je citerai deux services importants, le Restaurant Municipal et l'Ecole de Musique dont les déficits pèsent lourdement sur notre Budget .

En 1995, ils ont été respectivement de **3 500 000 F** pour le premier et de **2 500 000 F** pour le second.

L'un comme l'autre ont leur utilité et les familles y sont très attachées.

Cela ne doit pas pour autant interdire aux gestionnaires, comptables des deniers publics de l'ensemble de la population de réfléchir à toutes possibilités d'amélioration, ce que nous nous employons à faire.

Nous touchons là un domaine que j'ai eu l'occasion d'évoquer plusieurs fois dans le passé autour de cette table, lors de débats budgétaires antérieurs, et qui concerne le rééquilibrage nécessaire entre la part de l'utilisateur de services et celle du contribuable dans les recettes publiques.

Quant à nos investissements, dont je rappelais le montant tout à l'heure, réalisés en matière de Sport (Gymnases, Stade), en faveur de la Jeunesse (Crèche, Centre de Loisirs, Centre Ados), de la Culture (Espace J.J. Robert, Salle socio-éducative, Salle de danse) ils ont été financés en partie par l'emprunt dont nous devons évidemment rembourser les échéances et ils ont généré des frais de fonctionnement incidents (personnel, produits d'entretien, électricité, chauffage, assurances etc...).

Nous avons d'autre part à gérer au quotidien nos 60 km de Voirie communale, à entretenir de nombreux espaces verts, dont le Parc de Villeroy, ainsi que toutes les écoles et les bâtiments appartenant à la ville.

Nous faisons partie d'un certain nombre de Syndicats intercommunaux et organismes divers, auxquels nous versons des cotisations annuelles dont le montant, pour certains d'entre eux est en forte augmentation.

Dans le même ordre d'idée nous sommes astreints à acquitter auprès du département des contingents pour l'aide sociale et le service de sécurité incendie.

Toutes ces dépenses obligatoires pesant lourdement sur le budget, la part laissée à l'initiative communale est donc réduite à la portion congrue.

En matière de recettes, est-il utile de rappeler combien nous sommes défavorisés en matière de D.G.F., principale allocation de l'Etat aux collectivités, et pourtant destinée à leur permettre de remplir les missions mises obligatoirement à leur charge par la loi ?

Alors que pour l'ensemble du département, la D.G.F. 1995 a été de 1 620 millions de francs, nous n'avons perçu que 10,8 millions de francs.

Cela représente 979 F par habitant, alors que la moyenne régionale, pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants est de 1 472 F !

Par ailleurs, cette maigre dotation nous place en dernière position de toutes les communes de l'Essonne de plus de 10 000 habitants.

A titre d'exemple, parmi des communes ayant sensiblement la même population que Menecy, citons Juvisy qui a touché plus de 24 millions, Epinay plus de 21 millions, Courcouronnes 19 millions, Orsay près de 17 millions.

Quant aux villes d'Athis Mons, 42 millions, de Viry-Chatillon, près de 43 millions, ou d'Evry, près de 76 millions, elles ne sont pas parmi les plus à plaindre !

Malgré cela, leurs taux de taxe d'habitation sont bien supérieurs à celui de Menecy : 16,22% pour Athis Mons, 15,84% pour Viry-Chatillon et 16,04% pour Evry.

Excusez du peu !

Notre Budget 1996, tel qu'il va vous être présenté s'élève à :

8 342 800 F en ce qui concerne l' Investissement

et à 72 051 403 F en ce qui concerne le Fonctionnement.

C' est à la fois un budget de **vérité**, de **rigueur**, et, sans jeu de mots « **d'assainissement** ».

Un budget de vérité

Grâce à une affectation judicieuse des excédents constatés sur certains postes, à la fin de l'exercice 1995, nous avons pu « décongestionner » de façon conséquente un volume important de factures, traditionnellement décalées d'un exercice sur l'autre, depuis de nombreuses années.

Ainsi, les crédits votés pour ces chapitres ne concerneront bien que l'année en cours et il ne seront pas amputés de paiements différés, concernant l'exercice précédent.

Nous abordons donc l'année 1996 avec peu d'arriérés, et je pense là notamment aux factures de Transports, d' Ordures ménagères ou d'E.D.F. dont les reports constants pesaient jusqu'ici lourdement sur nos budgets.

Cela explique également pourquoi nous pouvons présenter aujourd'hui des crédits de dépenses en diminution dans différents secteurs.

De ce fait, au budget supplémentaire, les crédits nouveaux apparus en cours d'année pourront être affectés à des actions nouvelles, volontairement choisies et ne serviront plus simplement à constater et à combler, obligatoirement décalages ou dépassements.

Un budget de rigueur

Depuis quelques années déjà, nous avons commencé à réduire d'office les frais de fonctionnement courant de nos services, en menant, de façon informelle « la chasse au gaspi ».

Cet effort sera prolongé, formalisé et accentué en 96, puisque partout où cela a été possible, nos dépenses classiques ont été volontairement diminuées de 10% et de parfois plus dans certains cas.

Cela se traduit, par exemple, par une baisse globale

- de **8,5%** de l'ensemble du chapitre Bâtiments communaux (4 528 950 F pour 96, contre 4 973 838 F en 95, soit une économie de 450 000 F),

- de **5%** du chapitre Administration générale, alors que nous avons pourtant dû y inscrire une dépense nouvelle et obligatoire concernant la formation de 140 000 F (2 290 334 F pour 96 contre 2 412 955 F en 95 soit une économie de 120 000 F)

- de **10%** du chapitre Voirie (2 251 000 F pour 96, contre 2 500 570 F en 95 soit une économie de 250 000 F)

- de **25,50%** des crédits affectés à l'activité économique, commerciale et au tourisme (262 216 F pour 96 contre 351 538 F en 95 soit une économie de 90 000 F)

Parmi les principes de gestion nouvelle que nous mettons en oeuvre, je citerai :

la réduction des coûts de gestion classique des services liés à l'éclatement important à Mennecy des sites de travail par l'amorce d'une politique de regroupement, à partir de la cession de la Rue de la République. Nous continuerons à aller dans cette voie.

la rationalisation des missions, en confiant à une autorité unique, déjà pourvue en matériel technique, un ensemble de tâches réalisées jusqu'alors par différents services indépendamment les uns des autres.

Ca sera le cas pour l'entretien des terrains de sports, repris par le service des espaces verts.

les économies de frais de personnel par une plus grande polyvalence des agents du service Sport et Jeunesse et par l'emploi de dames de service horaires au R.M. au fur et à mesure des départs de personnels titulaires.

Ce ne sont là que quelques exemples de cette politique budgétaire et municipale nouvelle que nous mettons en place avec la nouvelle équipe pour ce nouveau mandat.

Vous constaterez honnêtement, je l'espère, que si nous avons, de l'appréciation de certains « vécu au dessus de nos moyens » **nous changeons très clairement de cap** et qu'avant de demander économies et sacrifices aux autres nous savons balayer devant notre porte.

Un budget d'assainissement.

Nous avons décidé d'effectuer une pause dans le domaine des investissements et des grands projets.

Seuls quelques équipements et travaux seront réalisés cette année, parce qu'ils sont indispensables, et nous les financerons sur nos fonds propres.

Il s'agit :

- de l'achat du terrain pour le futur cimetière et de la propriété en Centre ville, où nous envisageons de créer, à terme, un parking de proximité.
- des travaux « de sécurité » dans divers bâtiments, avec une priorité pour les bâtiments scolaires.
- du règlement des derniers modules du centre Ados.

Aucun emprunt ne sera donc contracté en 1996.

Je précise qu'au cours de chacune des prochaines années, nos annuités vont connaître une baisse régulière, rapide et importante, ce qui est une des conséquences de la politique d'emprunt à court terme que j'ai menée depuis que je suis chargé des finances de la commune.

Par ailleurs, et comme je le préconisais déjà dans ma note de conjoncture nous avons reconstitué dans ce budget un véritable autofinancement, pour un montant de **4 691 760 F**

Il s'agit d'un prélèvement sur nos recettes de fonctionnement destiné à régler le capital de nos emprunts.

Voilà pourquoi, mes chers collègues nous pouvons dire que ce Budget 96, qui est un bon budget, constitue pour notre équipe un véritable « budget de combat pour Mennecey ».

Nous avons réussi à limiter la hausse de la pression fiscale, malgré la faiblesse relative de nos autres ressources, et nous avons pu conserver aux services techniques, administratifs et aux prestations à caractère social ou culturel l'essentiel de ce que les habitants sont en droit d'attendre de nous.

Notre équipe s'engage également ce soir à poursuivre cette politique, et à maintenir les taux d'imposition au niveau de 1996, pendant au moins trois ans.

L'effort consenti collectivement cette année portera ses fruits dès 1997 puisqu'à taux constants et grâce à l'élargissement de l'assiette, (intégration des nouvelles habitations, démarrage de la ZAC = contribuables intégreront nos rôles fiscaux) le produit des contributions augmentera régulièrement sans nouvelle pression sur les particuliers.

Je vais maintenant vous donner lecture et commenter le Budget général 96, par sections, Investissement et Fonctionnement, par chapitres, sous chapitres et articles.

Je propose un vote global à l'issue, pour que nous puissions entendre, au préalable, les explications de vote.

DISCOURS d'Elizabeth DOUSSAIN SUR LE BUDGET PRIMITIF DE MARS 1996

12 AVR. 1996

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est en effet la première fois que le groupe des élus de la liste Mennecy Autrement vote contre un budget à Mennecy !

Depuis 1989, nous nous sommes en effet régulièrement abstenus.

Parce que la présentation a toujours été didactique et que les comptes étaient bien équilibrés, voire excédentaires pour le budget de fonctionnement et qu'aucun de ces budgets n'ont été dénoncés que ce soit par le Comptable du Trésor public ou par le Préfet !

Parce que, et même s'il nous est arrivé de voter contre tel ou tel investissement qui nous paraissait surdimensionné pour la ville telle la salle polyvalente, nous ne pouvions refuser des services renforcés ou supplémentaires pour les Mennecois ; ceux-ci n'auraient pas compris !

En bref, nous n'avions, à part des rumeurs diverses, aucun élément juridique pour juger que le budget était mauvais, qu'il pouvait y avoir des erreurs graves de gestion ou des problèmes de trésorerie.

La seule alerte visible concernant la trésorerie a été en juin, quand les employés ont eu du mal à être payés.

Aujourd'hui, dans le cadre de la déclaration d'orientation budgétaire et le travail des commissions qui nous a permis de connaître les choix de la majorité au-delà du budget 1995, nous avons découvert un revirement d'envergure de la politique jusque là menée par l'équipe en place.

Les budgets de fonctionnement, hors celui des écoles, allaient être baissés de 10 % comme les subventions aux associations sportives, certains services de transport des enfants (scolaires, vers la piscine et autour des garderies et centres de loisirs allaient être réduits de 50 % ou supprimés), les entrées en piscine réduites également à 50 %, l'effectif des professeurs vacataires du conservatoire réduit drastiquement, les frais de surveillance des cantines répercutés sur l'"usager" ... etc ...

Et je m'arrête tout de suite sur ce terme d'usager ou encore "d'utilisateur de services" auquel je préférerais celui d'enfant ou de citoyen. Car enfin, les Menneçois pour la commune ne sont pas des clients ordinaires. Ils sont des électeurs qui à chaque élection élisent leurs représentants pour gérer la commune et des contribuables qui participent au financement de celle-ci. Je reviendrai après sur la manière dont sont traités les Menneçois.

Dans l'Edito du programme électoral de la liste Mennechy Ensemble conduite par Monsieur Xavier Dugoin, celui-ci avait en fait annoncé ce qui arrive aujourd'hui ; seulement il fallait le lire au deuxième degré :

Je le cite :

"Aujourd'hui, grâce à l'action combinée de la municipalité et du monde associatif, si actif et si dynamique dans notre commune, la qualité de vie et des services proposés aux habitants (sociaux, sportifs, culturels, scolaires et péri-scolaires ...) sont supérieurs aux autres communes de l'Essonne de taille équivalente".

Oui, en effet et l'on trouvait déjà à la page finance que les recettes étaient par contre inférieures à celles d'autres communes de même taille - comment sinon par magie pouvaient-ils faire ?

et il affirmait : "le bilan que vous trouverez dans ce document est la meilleure garantie pour la gestion future" - garantie sans doute qu'il faudrait "donner un tour de vis sévère" comme Monsieur le maire l'a déclaré à la presse ces dernières semaines ?

Les Menneçois l'ont lu au premier degré et ont réélu l'équipe sortante.

Seulement aujourd'hui, ils vont devoir, comme ils l'ont fait régulièrement, payer plus d'impôts et en même temps ils constateront, en tout cas particulièrement ceux qui ont des enfants ou participent à la vie associative, que les services baissent régulièrement.

Voilà qui est nouveau à Mennechy et c'est la raison pour laquelle nous sommes contre le budget et c'est pour cela que les Menneçois se sont mis spontanément en colère.

Comme tous les français, ils subissent la précarité de l'emploi : car même si une majorité d'entre eux ont de hauts revenus, ils sont salariés et menacés par l'évolution du capitalisme transnational qui privilégie les mouvements des capitaux au travail.

Alors, s'ajoute à l'angoisse de l'avenir, la crainte de voir les charges fixes augmenter au point que cela mette en cause la pérennité de leur installation à Mennecey.

Ils ont subi depuis l'été 1995 l'avalanche des décisions gouvernementales d'augmentations de tarifs divers (essence, timbre, tabac, péages autoroutiers, TVA ...) et de prélèvements nouveaux telle la RDS sans oublier l'augmentation de la CSG, et constatent la hausse régulière des impôts décidés aux niveaux régional, départemental et local. Cela devient insupportable et ne pourra durer.

Je ne comprends pas que des élus, face à ce malaise, rechignent à dialoguer avec leurs concitoyens et aillent jusqu'à laisser les seuls administratifs recevoir leurs délégations. Quelle soient composées de centaines de personnes ou d'une seule d'entre elles qui demande à être entendue, il n'est pas admissible qu'aucun élu majoritaire n'ait daigné se présenter.

Monsieur le maire et ses élus ont trop tendance, parce qu'ils sont sur un terrain sociologiquement acquis à leur camp, à considérer les menneçois comme des sujets et non comme des citoyens; comme ils ont trop tendance à étiqueter à gauche tout contestataire.

Je vous le redis, Monsieur Dugoin, les Menneçois sont gens brillants et fort capables de réflexions et de propositions. Ceux qui se rebellent ou même ceux qui votent pour la liste que je conduis ou pour ma candidature aux élections législatives ne sont malheureusement pas tous gens de gauche mais ils sont des hommes et des femmes libres et bien décidés à prendre leur destin en main. Ils ont également, depuis 7 ans que nous les informons et que nos élus travaillent, depuis ces deux dernières années de campagnes successives et de débats publics appris à nous connaître, ils savent que nous les respectons et ils nous font confiance.

Le peuple a toujours raison un jour ou l'autre, s'en éloigner ou pire s'en moquer est une grave erreur. On n' impose pas des mesures, on les propose, on les discute, on les adapte au mieux de l'intérêt général. Cela passe par la démocratie locale, c'est-à-dire, par le dialogue et le débat.

Je terminerai en rappelant que si le "tour de vis" est réellement obligatoire, c'est que la situation est grave et que, ni les élus de la minorité, ni la population n'ont été mis au courant.

Les seuls responsables ne peuvent être que ceux qui ont eu en charge la gestion de la ville depuis des décennies, en tout cas depuis 1989 c'est bien la même équipe de tête qui dirige, c'est donc à elle seule de faire face et de prendre ou pas, avec ceux qui l'ont réélue, les mesures qui s'imposent.

Quant à nous, élus d'opposition, nous continuerons d'être à la fois constructifs et vigilants et nous resterons près de la population, à son écoute pour la représenter au sein du conseil municipal, respectant en cela le contrat que nous avons avec elle et principalement avec ceux qui ont voté pour nous.

Menncy, le 28 mars 1996.

Re transcription APPROXIMATIVE des explications de
Vote à l'occasion du vote du budget 1996 d'Hubert
de BESNAY pour le F.A.S. - (qui ne lit

pas de texte pré-écrit)
M. le Maire,
Mes chers collègues,
Messieurs & Mesdames,

Le budget est l'acte essentiel de la vie municipale
car il éclaire sur le fonctionnement quotidien de notre
ville à court terme et sa politique d'investissements
à moyen terme mais aussi sur le mode de financement
de cette politique. Il a le mérite également,
" parce qu'il est le témoin de la gestion passée, de permettre
une analyse a posteriori du bien-fondé de celle-ci

L'année dernière, à la même place et à la même
date, voici ce que je disais ; je vous prie de
m'excuser de ma citation :

" Le Maire, l'avons déjà déploré depuis les toute
premières budgets (c'est le 7^{ème} examiné à jour) chaque
année, inlassablement, nous disons que " la commune
vit au-dessus de ses moyens.

- « Nous n'avons cessé de le clamer, non dans un souci stérile et partisan d'opposition systématique, mais parce que nous jugeons et continuons à juger que cette politique met en péril le fragile équilibre financier de notre ville » (Citation de 1995 terminée)

Comment en est-on arrivé à la situation critique d'aujourd'hui ?

Il convient parfois de prendre un peu de recul pour mieux appréhender les choses, d'autant que notre Conseil comprend de nouveaux membres, ceci afin de porter un éclairage sur la gestion passée.

Nous comparons le Budget primitif 1990 (dernier budget d'avant l'ère X. Dupont) avec le B.P. 1994

3 postes sont à remarquer tout particulièrement :

	BP 1990	BP 1996
(1) <u>la dette en capital</u>	256 mln F	559 mln F
à quoi s'ajoute :		
la dette garantie par la Commune et due par celle-ci en vertu de l'article du débiteur municipal	19 mln	54 mln
	<u>soit 120% d'augmentation</u>	

On pourra toujours nous objecter que le ratio de la dette est dans la moyenne nationale ; mais ce qui est important dans les ratios, c'est la tendance qu'ils dévoilent. Or ceux-ci doivent alarmer les élus par le taux de progression sans frein dont ils témoignent depuis un lustre -

(2) L'annuité de la dette

Il s'agit à la fois du
- remboursement du capital
- et des frais financiers de
- les emprunts.

BP 1990	BP 1996
<u>4.6 mln</u>	<u>9.8 mln</u>
<u>soit + 115 % d'aug</u> <u>mentation</u>	

(3) les contributions directes
locales.

Comme le disait le programme
du Maire "Tous Ensemble",
eh, bien "tous ensemble" nous
avons payé en 90
et nous payerons en 96
"tous ensemble"

BP 1990	BP 1996
<u>22 mln</u> d'impôts locaux	<u>40,5 mln</u>
<u>soit un quasi-doublement</u>	

Ainsi,
 Or le Plan, le constat est d'une DÉRIVE
 due à une politique d'investissement à marche forcé
 dispendieuse, trop ambitieuse, démesurée par rapport
 aux structures de notre ville.

Mais vous disiez Budget après budget, je me cite
 encore, rappelez-vous :

« C'est trop d'un coup, trop et trop vite »
 quand vous me répondiez invariablement :
 « C'est un bon budget... »

la consigne,

est qu'il faut :

- (1) payer les nouveaux investissements
- (2) payer l'au fonctionnement

(1) Payer les nouveaux équipements :

le ratio "charge de la dette"

Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement annuel
 de la dette en capital

sur

Recettes réelles de fonctionnement

est de 1,04 pour '96

Il était, je vous le rappelle - de 1.09 en 95, pour

une usagerie nationale de 0.8 -

Un ratio supérieur à 1 signifie quoi ?

Cela signifie que notre commune n'est pas à même de subvenir au remboursement de ses emprunts.

Cela signifie que pour rembourser un emprunt et nous faut emprunter encore un peu plus.

Cela signifie que nous n'avons aucune capacité d'auto-financer nos investissements, nous n'avons plus aucune indépendance financière -

(2) Faire fonctionner les nouveaux équipements

Qui dit "investissements" dit budget de fonctionnement - À cet égard un seul exemple que je prends chemin faisant - Nous avons vu tout à l'heure le poste "Parcs et Jardins" - Il était de 93.700 F en 90, il passe en 96 à F. 601.000!

PARC et JARDINS

Dépenses de fonctionnement
Population

	BP. 1990	BP. 1996
	4579 F	6066 F
	par habitant	
	<u>soit + 1/3 d'augmentation</u>	

Dépenses de Personnel
Dépenses de Fonctionnement

Il était déjà très élevé en 90 50%
sous J-J ROBERT - à ---

	<u>BP 90</u>	<u>BP 96</u>
il est de	50%	<u>58%</u>

alors que la moyenne de l'Île de France est de 49%
 et " " des Communes de 10 à 20.000 habitants = 46%
soit 12 points d'écart - Un record!

On a, là, avec l'ensemble des charges dont principalement les fraîs financiers et les dépenses du personnel, les deux posts-clés que tout chef d'entreprise doit garder constamment à l'esprit -

Or, une commune, qu'on le veuille ou non, se gère comme une entreprise, c'est une entreprise.

D'où : face à cette situation

2 possibilités :

- le recours à l'emprunt, c'est-à-dire aux impôts différés

Cette année, vous l'abandonnez, c'est à peu près appelé le "budget-vérité", certainement par antithèse avec les budgets précédents!

- le recours à l'impôt immédiat

une fois de plus, et cette année, c'est une augmentation de $11,4 + 3\% = 14,40\%$ les Revenus après l'augmentation de 10% l'année dernière -

7

Nous, au Front National, avons été les seuls
à voter contre vos budgets en nous fondant sur les données
économiques en votre pouvoir. J'y vois là, la
cause de l'irascibilité de Mme DOUSSAÏN à
votre endroit depuis tout-à-l'heure, elle qui n'a
jamais voté contre, se réfugiant dans l'abstention.
Or, l'abstention, Mme DOUSSAÏN, n'est jamais
un vote contre. (Acquiescement, en direction
de M^{me} Doussain, de M^e Le Maire...)

Monsieur le Maire
Nous pensions que l'objectif politique - vous
assurez une élection triomphale en juin 95 -
prenait le pas sur l'option financière - la gestion
« de bon père de famille » chère au Code Napoléon
laissait la place, chez vous, à une gestion plus
personnelle, égocentrique, d'un homme pressé,
jouant sa carte plutôt que celle de ses concitoyens -

la hausse continue, et brutale et puis 95,
prouve que vous aviez raison.

les conséquences d'investissements résidentiels n'ont pas été analysés.

M. GARRO

Alors, je sais, vous allez m'opposer deux arguments :

□ que les impôts à Neuveay, s'ils sont élevés, c'est qu'ils sont dus aux taxes locales plus fortes que nous ; que Neuveay est le potent-pauvre de la DGF, de surcroît - - -

C'est vrai, mais ne devez-vous pas, justement, prendre en compte ces données, pour essayer d'alléger d'autant le poids de ceux-ci sur les épaules des contribuables neuveaysiens ?

□ votre tableau, M. GARRO qui tend à démontrer que Neuveay fait mieux que les autres communes de l'Essonne en matière d'impôts locaux

- je répondrai d'abord que ce tableau remonte à 1994, ce n'est pas rien, c'est à lire avant la hausse de 95 et de 96, particulièrement lourdes -

Et puis ce classement est très relatif, car je remarque que nous faisons mieux que qui ?

19

Et bien, que des villes qui n'ont été ou n'ont encore
des communes gérées par les communistes dont tout le
monde sait que les taxes y sont parmi les plus
élevées -

Nous au F.N. nous disons inlassablement qu'il est
possible de tourner le dos au fiscalisme, peu peu
qu'on le veuille - Et nous le prouvons :

Même si ça doit en chagriner quelques-uns
ici, (mouvements divers et confédérations
dans le groupe social-communiste) c'est ce
que nous faisons dans les villes gérées par le F.N.

A MARIGNANE, les impôts ont baissé de 3%

et oui, DR. SALVON, MARIGNANE - PENNELLY

même combat, le combat en faveur des
contribuables - (N'aimant pas les pléonasmes,
je suis même tenté de dire les "tribunales" ont
cédé)

A ORANGE, la situation est difficile, mais
les impôts = 0% d'augmentation

A TOULON la situation laissée par la ¹⁰
 gestion du Maire UDF est tellement catastrophique,
 que, malheureusement, on ne pourra ni baisser, ni
 stabiliser ^{en 96} Mais, les impôts n'augmenteront que
 faiblement en attendant de pouvoir les baisser
 comme prévu d'ici 2 ans -

Valéry, M. le Maire, pourquoi un groupe votera
 contre votre budget - Il est le résultat
 d'une stratégie précipitée de développement
 à tout-va dont les conséquences ont été insuffisam-
 ment pesées - celles-ci, ce ne sont pas les assujettis
 à l'ISF qui en souffriront le plus, mais ce sont
 les plus modestes, ceux pour qui 200, 300 ou 500 F
 c'est vraiment "une somme" qui demande imagination ou sueur
 et qui se rajoute à tous les prélèvements utiles par le
 Gouvernement SUPPÉ -

M. le Maire et M. le Maire, puisque nous évoquons le cheval⁽¹⁾,
 Lady GODIVA, Cantène de CHESTER, parcourut
 nuit la ville de COVENTRY, au XI^e siècle,

(1) M^{me} Doussain avait parlé peu de temps avant
 du CRAZY HORSE - -

NUE
mue sur son cheval, afin de défendre (M)
ses concitoyens écrasés par les impôts ---
(Rires et ambiance). Puisse-t-on nous
ne pas amener à ces extrêmes - là, Monsieur
le Duc! ---

10 - Questions Diverses**1 - Modification des statuts du syndicat des Vidanges****Rapporteur : André MURON**

Par délibération en date du 23 juin 1995, la Commune a désigné trois délégués titulaires. Considérant la modification de l'article 3 précisant que la composition du Bureau sera deux délégués titulaires élus par les Conseils Municipaux de chaque commune adhérente il est proposé de désigner en tant que délégués titulaires :

M. André MURON
Melle. Valérie FRENARD

Intervenant :**Vote : Unanimité.****2 - Aliénation d'un véhicule****Rapporteur : Claude GARRO**

Considérant que le véhicule YAMAHA 125cm3 immatriculé 434 - ATR - 91, acheté le 10 décembre 1991 aux Etablissements ESSONNE MOTO à CORBEIL-ESSONNES au prix de 12 819 frs T.T.C. avec accessoires 15 721 frs n'est plus utilisé par les services de la Police Municipale, il est proposé d'aliéner ce véhicule à un particulier moyennant le versement d'une somme de 5 000 F.

Intervenant :**Vote : Unanimité****3 - Désignation du Maître d'oeuvre pour les travaux d'équipement en réseaux d'assainissement (tranche 1995)****Rapporteur : Bernard BOULEY**

Un appel de candidatures a été lancé pour la mission de Maîtrise d'Oeuvre de l'opération visant à réaliser des travaux d'équipement en réseaux d'assainissement (tranche 1995). La commune dans sa séance du 26 mars 1996 a examiné les différentes candidatures et a proposé, dans son procès verbal, le Cabinet Alain BURET, Ingénieur Conseil, 3, allée Claude Monet LE PORT MARLY (78560) pour assurer cette mission.

Intervenant :**Vote : Unanimité.**

SERVICE FINANCIER

BUDGET PRIMITIF 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du document budgétaire présenté par **Monsieur Xavier DUGOIN, Sénateur Maire,**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 Mars 1996,

APRES lecture des chapitres/articles et l'argumentaire de **Monsieur Claude GARRO,** Rapporteur, Maire-Adjoint chargé des Finances,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 1996 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

1 - BUDGET GENERAL

Section Investissement : 13 665 099 frs

Section Fonctionnement : 72 051 403 frs

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Investissement : 1 097 104 frs

Section Fonctionnement : 1 498 967 frs

3 - BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Section Investissement : -----

Section Fonctionnement : 21 357,51 frs

ADOPTE A LA MAJORITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire.



MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MENNECY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération en date du 7 Février 1996 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canton de MENNECY portant modification des statuts de ce Syndicat,

VU les modifications proposées dans les statuts du Syndicat intercommunal du Canton de MENNECY telles qu'apparaissant en caractères gras italique dans le document annexé,

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à ce que le Conseil Municipal les adopte,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE les modifications aux statuts du Syndical Intercommunal du Canton de Mennecy telles qu'apparaissant en caractères gras italique dans le document annexé à la présente délibération,

ADOPTE A L'UNANIMITE



[Handwritten signature]

Xavier DUGOIN
Sénateur Maire.

REÇU LE
09. AVR. 1996
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

OBJET : AVENANT n°2 au CAHIER des CHARGES pour l'EXPLOITATION du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT et AVENANT n°1 au REGLEMENT du SERVICE d'ASSAINISSEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le contrat d'exploitation par affermage du service d'assainissement passé entre la Commune et la S.E.E., approuvé le 6 juillet 1990 et son Avenant n°1 approuvé le 11 octobre 1991 ainsi que le règlement du service d'assainissement approuvé le 6 juillet 1990 (validation par la Sous-Préfecture),

CONSIDERANT d'une part la création d'un poste de relèvement eaux usées situé rue Jean Jaurès ainsi qu'une unité de pompage située Sentier Rural n°31 dans le secteur des Romaines, à intégrer dans le contrat d'exploitation,

- D'autre part l'existence de différents textes entrés en vigueur depuis la signature du contrat précité, notamment la Loi sur l'Eau n°93.3 du 3 janvier 1992, qui modifient les conditions d'exploitation en vigueur,

CONSIDERANT pour cela la nécessité de modifier le contrat d'exploitation par affermage du service d'assainissement et son Avenant n°1 par un Avenant n°2, ainsi que de modifier le règlement du service d'assainissement par un Avenant n°1,

CONSIDERANT les projets d'avenants précités à joindre à la présente délibération et les implications financières correspondantes, soit pour les eaux pluviales la somme de 54 304 frs H.T (cinquante quatre mille trois cent quatre francs hors taxes) au Budget Général 1996 et pour les eaux usées la redevance S.E.E. réseaux à 0,7486 frs (zéro virgule sept mille quatre cent quatre ving six francs) par m3 au Budget Assainissement 1996,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver ces avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer conjointement avec la S.E.E,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement et Transports - Déchets Ménagers en date du 17 janvier 1996,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

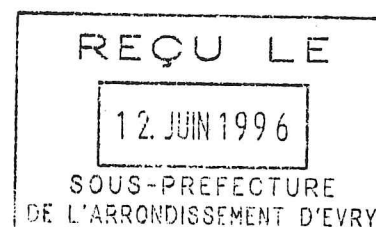
APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'Avenant n°2 au contrat d'exploitation par affermage du service d'assainissement ainsi que l'Avenant n°1 au règlement du service d'assainissement en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer conjointement avec la S.E.E. les avenants précités,

DIT que les implications financières résultant des ces avenants seront prises en compte en dépenses et en recettes au Budget correspondant soit la somme de 54 304 Frs H.T (cinquante quatre mille trois cent quatre francs hors taxes) au Budget Général 1996 pour les eaux pluviales et la somme de 0,7486 frs(zéro virgule sept mille quatre cent quatre vingt six francs) par m 3 au Budget Assainissement 1996 pour les eaux usées,

ADOpte A LA MAJORITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire

PATRIMOINE COMMUNAL
ALIENATION D'UN VEHICULE DES ATELIERS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que le véhicule de marque UNIC, type 79/14, année 1986, carrosserie BENNE, immatriculé 0437 ATR 91, acheté d'occasion en décembre 1991 aux Etablissements MELUN POIDS LOURDS - 295, Route de Montereau à MELUN (77000), est hors d'usage, et sera repris par les Etablissements SEFE, Z.I. Impasse St-Eloi à GRETZ-ARMAINVILLIERS (77220),

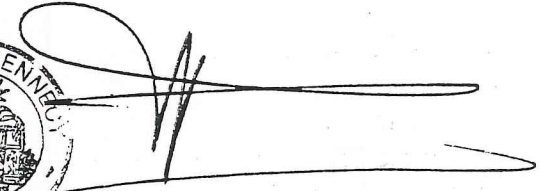

VU le Budget Primitif 1996,

SUR PROPOSITION de la Commission Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement et Transports - Déchets Ménagers du 5 février 1996,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la reprise d'un véhicule de marque UNIC, type 79/14, année 1986, carrosserie BENNE, immatriculé 0437 ATR 91, acheté d'occasion en décembre 1991 aux Etablissements MELUN POIDS LOURDS - 295, Route de Montereau à MELUN (77000), à titre onéreux, soit 10 000 F H.T. par les Etablissements SEFE, Z.I. Impasse St-Eloi à GRETZ-ARMAINVILLIERS (77220).

ADOpte A L'UNANIMITE

Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire.
REÇU LE
09. AVR. 1996
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY



VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30
FAX (1) 64.57.00.41

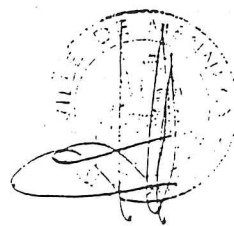
ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

PROCES-VERBAL DE MISE EN REFORME D'UN VEHICULE UNIC 79/14

Monsieur Bernard BOULEY, Maire Adjoint Chargé de l'Urbanisme, des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement, constate qu'un véhicule de son Service est hors d'usage :

- Véhicule de marque UNIC, type 79/14, année 1986, carrosserie BENNE, immatriculé 0437 ATR 91, acheté d'occasion en décembre 1991 aux Etablissements MELUN POIDS LOURDS - 295, Route de Montereau à MELUN 77000.

Fait à MENNECEY, le 24 janvier 1996



Bernard BOULEY

OBJET : PRINCIPE DU CLASSEMENT DE L'ALLEE DE SEQUOIAS DANS LE
PARC DE VILLEROY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que l'allée de séquoïas du Parc de Villeroy est un élément d'une rare qualité tant par la beauté de l'espace qu'elle crée (alignement important et perspective) que par la qualité des séquoïas qui la composent,

CONSIDERANT la fragilité d'un tel espace vis-à-vis d'agents divers à caractère agressifs et la nécessité de préserver cet ensemble afin qu'il demeure un élément pérenne du paysage de ce secteur,

CONSIDERANT de ce fait la possibilité de pourvoir à la préservation de ce site en engageant une démarche de classement qui sera conduite par les administrations d'Etat, Régionales et Départementales compétentes,

CONSIDERANT pour cela la nécessité d'adopter le principe du classement de ce site,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement et Transports - Déchets Ménagers du 5 février 1996,

APRES DELIBERATION

ADOpte le principe du classement du site de l'allée de séquoïas du Parc de Villeroy,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de mettre en oeuvre la procédure nécessaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'aboutissement de cette procédure.

ADOpte A L'UNANIMITE

REÇU
09. AVR. 1996
VILLE DE MENY
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire.

OBJET : FLECHAGE DU PROGRAMME IMMOBILIER "DOMAINE DE MENNECY"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la demande de la Société BREGUET MAISONS INDIVIDUELLES SA dont le siège est à VERSAILLES CEDEX (78009) - 21, rue d'Angiviller, relative au fléchage de l'opération en vue de signaler le programme immobilier "DOMAINE DE MENNECY" en cours de commercialisation,

VU le projet de fléchage comportant au total 10 emplacements,

VU le projet de convention à passer entre la Commune et la Société BREGUET MAISONS INDIVIDUELLES SA, en définissant les modalités et notamment le versement d'une taxe annuelle de 78 francs par panneau pour l'année 1996,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement et Transports - Déchets Ménagers du 14 mars 1996,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le projet de convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

DIT que les recettes en découlant seront affectées au chapitre 936-2, article 7585 du Budget Primitif 1996.

ADOpte A L'UNANIMITE



6.0636

OBJET : Demande de reversion de la subvention du Conseil Général à l'Association Paul Cezanne.

LE CONSEIL,

VU, la soirée théâtre du vendredi 12 avril 1996 à 20 h 30 sous le chapiteau des Tréteaux de France :
« Lorenzaccio » d'Alfred de Musset,

VU, le budget primitif 1996,

CONSIDERANT, que ce spectacle de prestige est un événement culturel important pour la commune,

SUR, proposition de la Commission Culturelle Municipale, demande une subvention au Conseil Général de 40 % sur les 55 000 francs de prestation,

DECIDE, que ce spectacle sera pris en charge par l'Association Paul Cezanne : organisation et billetterie en relation directe avec l'Administrateur des Tréteaux de France,

APRES avis favorable de la Commission des finances du 18 mars 1996,

APRES délibération autorise le Conseil Municipal à reverser cette subvention départementale à l'association Paul Cezanne au chapitre 945 28 sous chapitre 657.

ADOpte A L'UNANIMITE



[Handwritten signature]



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire

ENSEIGNEMENT - EDUCATION

OBJET : Subvention

LE CONSEIL

CONSIDERANT, qu'après examen du dossier, il convient de virer :

.. au Centre Information Jeunesse Essonne une subvention

YU, l'avis favorable de la commission scolaire du 6 février 1996,

YU, l'avis favorable de la commission des finances,

APRES DELIBERATION.

DECIDE DE VIRER : au centre Information Jeunesse Essonne une subvention de 500 F
(cinq cents francs)

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 943/1 - article 657 BP 96

ADOpte A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire



**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION ET L'ENTRETIEN
DES FOSSES DE VIDANGE, LE DRAINAGE ET L'IRRIGATION DE LA REGION
DE MENNECY.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 163-5, L 163-6, L 163-7 et L 163-8 du Code des Communes relatifs à la désignation des Délégués des Conseils Municipaux au sein des Syndicats Intercommunaux,

CONSIDERANT que la Ville de MENNECY est Commune adhérente au sein de nombreux Syndicats Intercommunaux,

VU la délibération en date du 23 Juin 1996 désignant trois Délégués titulaires,

VU la modification des statuts notamment l'Article 3 - COMITE - BUREAU :
Lors du renouvellement du bureau, la composition de celui-ci sera de deux délégués titulaires élus par les Conseils Municipaux d chaque Commune adhérente,

SUR proposition de Monsieur le Maire,


APRES DELIBERATION,

DONNE son accord pour cette modification et désigne deux Délégués Titulaires :


André MURON

Valérie FRENARD

ADOpte A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire


 REÇU
 09. AVR. 1996
 SOUS-PREFECTURE
 DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

SERVICE POLICE MUNICIPALE

ALIENATION D'UN VEHICULE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que le véhicule YAMAHA 125 cm³ immatriculé 434 - ATR - 91 acheté le 10 Décembre 1991 aux Etablissements ESSONNE MOTO à CORBEIL-ESSONNES (91100) au prix de **douze mille huit cent dix neuf francs T.T.C - 12 819 frs** (avec accessoires **quinze mille sept cent vingt et un francs -15 721 frs**) n'est plus utilisé par les Services de la Police Municipale et peut donc, de ce fait être repris par un particulier,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances en date du 18 Mars 1996,

APRES DELIBERATION

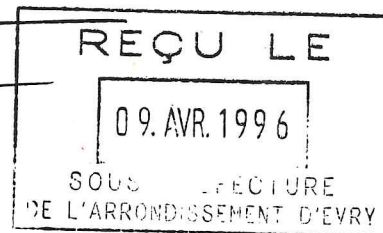
APPROUVE l'aliénation du véhicule YAMAHA 125 cm³ immatriculé 434 - ATR - 91 acheté le 10 Décembre 1991 aux Etablissements ESSONNE MOTO à CORBEIL-ESSONNES (91100) au prix de **douze mille huit cent dix neuf francs T.T.C 12 819 frs** (avec accessoires **quinze mille sept cent vingt et un francs 15 721 frs**) et sa cession à un particulier à titre onéreux , au prix de **cinq mille francs (5 000 frs)**,

DIT que les recettes inhérentes seront inscrites au Budget Primitif 1996, chapitre 900 - 2 - article 2150.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire.





VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30
FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

PROCES-VERBAL D'ALIENATION D'UN VEHICULE DU SERVICE POLICE MUNICIPALE

Monsieur Claude GARRO, Premier Maire-Adjoint, constate qu'un véhicule du Service Police Municipale n'est plus utilisé :

- Véhicule de marque YAMAHA 125 cm³, immatriculé 434 - ATR - 91, acheté le 10 Décembre 1991 aux Etablissements ESSONNE MOTO à CORBEIL-ESSONNES (91100).

FAIT A MENNECY, LE 28 MARS 1996.

Claude GARRO.

**OBJET : DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX
D'EQUIPEMENT EN RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (TRANCHE 1995)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'un appel de candidatures a été lancé pour la mission de Maîtrise d'Oeuvre de l'opération visant à réaliser des travaux d'équipement en réseaux d'assainissement (tranche 1995) - rues de l'Ormeteau, du Bel-Air, des Châtries, chemin de l'Ormeteau, ruelle Michée et sentier Boucher,

CONSIDERANT que la Commission qui s'est réunie le 26 mars 1996 pour examiner les différentes candidatures propose au Conseil Municipal, dans son procès verbal, le Cabinet Alain BURET, Ingénieur Conseil, 3, allée Claude Monet à LE PORT MARLY (78560) pour assurer cette mission compte tenu :

- de l'expérience qu'il a de ce type de projet,
- de ses compétences,

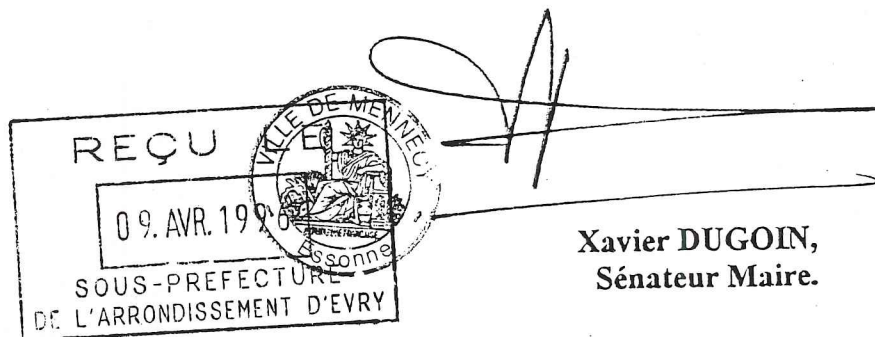
CONSIDERANT que cette proposition peut être retenue,

APRES DELIBERATION

DÉCIDE de retenir le Cabinet Alain BURET, Ingénieur Conseil, 3, allée Claude Monet à LE PORT MARLY (78560) pour la mission de Maîtrise d'Oeuvre des travaux d'équipement en réseaux d'assainissement (tranche 1995) - rues de l'Ormeteau, du Bel-Air, des Châtries, chemin de l'Ormeteau, ruelle Michée et sentier Boucher,

MANDATE le Maire pour négocier et signer le marché correspondant avec le Cabinet Alain BURET, Ingénieur Conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE



ZAC DE MONTVRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de Montvrain,

VU le dossier de réalisation de la ZAC de Montvrain,

VU la délibération du 6 mai 1991 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU le traité de concession passé entre la commune et la SEMESSONNE pour la réalisation de la ZAC de Montvrain et notamment son article 2.1.10.2,

VU l'article R 311-19 du code de l'urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

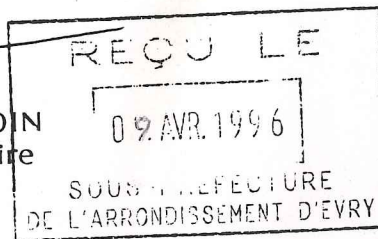
Le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°4 d'une superficie de 2 750 m² de la ZAC de Montvrain à la société Civile Immobilière GILMAR, représentée par M. Gilles CARTIER, demeurant 40 rue du Petit Mennechy - 91540 MENNECY pour un montant de 1 160 000 F hors taxes payable à la SEMESSONNE suivant les dispositions suivantes :

- 20 % H.T avant le 15 avril 1996,
- 10 % H.T. au dépôt du permis de construire,
- 20 % H.T. dans les quinze jours de la délivrance du permis de construire.
- Le solde, soit 50 % H.T. à la signature de l'acte authentique, ainsi que la totalité de la T.V.A.

ADOpte A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire



ZAC DE MONTVRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de Montvrain,

VU le dossier de réalisation de la ZAC de Montvrain,

VU la délibération du 6 mai 1991 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU le traité de concession passé entre la commune et la SEMESSONNE pour la réalisation de la ZAC de Montvrain et notamment son article 2.1.10.2,

VU l'article R 311-19 du code de l'urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

Le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°1 d'une superficie de 17 000 m² de la ZAC de Montvrain à la société ECRE - BP 566 - L 2015 LUXEMBOURG, pour un montant de 6 MF hors taxes payable à la SEMESSONNE suivant les dispositions suivantes :

- 2 MF HT à la signature du protocole d'accord (promesse de vente),
- 2 MF HT à la notification par le maire de Mennecy de l'approbation des conditions de la vente,
- le solde, augmenté de la TVA, à la signature de l'acte authentique.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire.

